

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02/03/2026

Présents : Henri Lehugeur, Siegfried Glessmer, Michel Bezout, Stéphane Le Touze, Yvon Salles et Audrey Durel (présente en visio mais ne prend pas part au vote),

Excusés : Audrey Durel (présente en visio), Mélina Piquery, Nathalie Douchet et David Tabard.

Siegfried Glessmer est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 22 Décembre 2025
 - Salle des fêtes
 - Conventions écoles privées St Marie et St Jean-Baptiste
 - Augmentation de la participation financière des écoles primaires et maternelles de Troarn
 - Révision tarifs concessions cimetières
 - Terrain impasse des froides vignes (estimation des domaines)
 - Permanence bureau de vote élection municipale du 15 Mars
 - Débat sur la prise en charge éventuelle de la stérilisation des chats errants
-
- Questions diverses

Début de la réunion à 20h30

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22/12/2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Travaux de rénovation de la salle des fêtes

M. Gazel est l'architecte ayant une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes depuis les études, le dépôt du permis de construire, l'assistance pour la passation des contrats de travaux et la phase de suivi de travaux dont EXE, OPC et AOR.

Les entreprises ont remis des offres. Certaines offres dépassent fortement l'estimation. Il a été convenu d'entrée en phase de négociation pour certains lots.

Il était prévu une réunion le 02/02/2026 repoussée à la demande de M. Gazel au 05/02/2026. Cette réunion avait pour but de présenter à la CAO une synthèse des nouvelles propositions suite à la phase de négociation.

Lors de la réunion du 05/02/2026, M. Gazel n'a pas présenté de synthèse et a semblé prendre connaissance des nouvelles propositions financières.

Il devait remettre sous huit jours un document de synthèse avec ses observations et recommandations, vérifier les quantités de certaines propositions et valider leur conformité au CCTP.

Lors de la réunion, les membres de la CAO lui ont fait part de leurs inquiétudes quant à la procédure de redressement judiciaire touchant son cabinet. Il a indiqué qu'il ferait peut-être sous-traiter le suivi de travaux ce qui n'était pas prévu à l'origine.

Depuis, la réunion du 05/02/2026 et malgré plusieurs relances téléphoniques sur son téléphone et auprès de son secrétariat, M. Gazel n'a jamais répondu au téléphone ni transmis de rapport de synthèse.

Cette situation est très préjudiciable à la commune qui a cessé de prendre des réservations à long terme de la salle des fêtes, ce qui constitue une perte de recettes et complique l'organisation de la commune.

Il est envisagé de formaliser la carence de M. Gazel par un courrier et de se rapprocher d'un conseil juridique pour examiner la suite à donner.

3. Conventions écoles privées Ste Marie d'Argences et St Jean Baptiste de Canteloup

Le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des classes de maternelles et élémentaires publiques a été arrêté par le Préfet à 1664 € par élève pour les classes de maternelle et à 635 € par élève pour les classes élémentaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention et à verser les sommes correspondantes au nombre d'élèves, à savoir :

OGEC CANTELOUP : $(6 \times 635) + (1 \times 1664) = 5474 \text{ €}$

OGEC SAINTE MARIE : $(1 \times 635) = 635 \text{ €}$

4. Augmentation de la participation financière des écoles primaires et maternelles de Troarn

La commune de Troarn a décidé par délibération du 1^{er} juillet 2025, une augmentation très importante des montants des frais de scolarité facturés aux communes pour les enfants scolarisés à Troarn et résidant dans les communes voisines.

M. le Maire lit le courrier de Madame LECOMTE, Maire de Saint-Pair adressé à Monsieur le Préfet. Ce courrier conteste les augmentations du coût d'un élève pour les écoles maternelles et primaires de Troarn.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal demande à appliquer le coût moyen départemental de fonctionnement fixé par le Préfet (arrêté préfectoral du 27/12/2024) : 1664 € par élève pour les classes de maternelle et à 635 € par élève pour les classes élémentaires.

Un courrier sera adressé à M le Préfet.

5. Révision des tarifs des concessions

M. Siegfried GLESSMER fait le point sur le cimetière de Janville.

Il propose de revoir les tarifs des concessions qui sont très anciens (2005 et 2013) et de fixer un tarif pour les caveaux à deux places déjà installés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal fixe les tarifs ainsi :

Caveau deux places : 2500 €

Cimetière

Concession 30 ans = 300 €

Concession 50 ans = 500 €

Colombarium

Concession 30 ans = 600 €

Concession 50 ans = 800 €

Cavurne

Concession 30 ans = 200 €

Concession 50 ans = 300 €

Ces tarifs sont applicables à compter de ce jour.

6. Terrain impasse des Froides Vignes

France Domaine ne fera pas d'estimation.

La prochaine équipe se rendra sur place pour se rendre compte et voir la suite à donner.

7. Permanence du bureau de vote pour les élections du 15 mars.

Une feuille de permanence est constituée et sera complétée pour le 06/03/2026

8. Débat sur la prise en charge éventuelle de la stérilisation des chats errants

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas prendre en charge la stérilisation des chats errants.

Questions diverses

Les dalles de béton des garages communaux sont achevées.

Il faut obtenir un autre devis de porte de garage.

Clôture de la réunion à 23H

Henri LEHUGEUR
Maire

Siegfried GLESSMER
Secrétaire de séance